

Présidentielle. Qui défend les langues régionales ?

Le collectif « Pour que vivent nos langues » a interrogé les candidats à la présidence de la République. Yannick Jadot et Philippe Poutou sont les plus favorables et parlent d'un « véritable statut de co-officialité des langues régionales. »



En mars 2021, manifestation à Quimper des associations Diwan, Div Yezh (parents de l'enseignement bilingue public), Kelenn Omp ! (enseignants de breton), Divaskell Breizh (parents de l'enseignement bilingue catholique) et Kevre Breizh. | OUEST-FRANCE / QUEMENER YVES-MARIE

07/04/2022 - Ouest-France

<https://www.ouest-france.fr/elections/presidentielle/presidentielle-qui-defend-les-langues-regionales-d43cd09a-b69d-11ec-b116-e879225002a2>

Le collectif « **Pour que vivent nos langues** » a interrogé les candidats à la présidentielle, à l'exclusion de celle et ceux qui prônent l'exclusion et le repli sur soi, sur leurs engagements concernant les langues régionales », écrit-il dans un communiqué, transmis jeudi 7 avril.

Yannick Jadot et Philippe Poutou les plus favorables

Le collectif met en avant deux candidats : Yannick Jadot et Philippe Poutou arrivent nettement en tête des réponses favorables, pratiquement à égalité, pour un véritable statut de co-officialité des langues régionales dans les territoires qui le veulent, dans un cadre démocratique au niveau régional, national et européen.

Il indique ensuite que Valérie Pécresse, qui a soutenu la loi Molac avec les autres présidents des régions de France, souhaite son application. Elle est opposée à toute co-officialité et à la ratification de la Charte européenne des langues régionales.

Le communiste Fabien Roussel s'engage sur une refondation des services publics de l'enseignement qui bénéficierait aux langues régionales, sans aucun autre engagement sur leur usage et leur statut légal poursuit Pour que vivent nos langues.

Quant à Jean-Luc Mélenchon, toujours selon le collectif, il soutient la primauté du français, est opposé à toute co-officialité des langues régionales, à la ratification de la charte européenne des langues régionales, et propose l'enseignement des langues régionales au même titre que les langues étrangères, dans le droit fil du groupe LFI qui a voté contre la loi Molac en accord avec le ministre Jean-Michel Blanquer.

Enfin, il précise que le candidat Jean Lassalle a soutenu et voté la loi Molac, mais ne répond pas aux questions, s'orientant vers des Provinces historiquement, politiquement, économiquement et culturellement cohérentes.

Le collectif termine par Emmanuel Macron qui n'a pas répondu au questionnaire.